

OPCO des Entreprises de Proximité

[Trouvez votre OPCO selon votre convention collective](#)

Conseillère référente IAE Ile de France:

catherine.bommart@opcoep.fr

Conseillers par territoire:

Nord Est francilien (93, 94, 95)

[sandrine.bernard](mailto:sandrine.bernard@opcoep.fr) ou frederic.robelet@opcoep.fr

Paris (75)

florence.lagree@opcoep.fr

Ouest Francilien (78 et 92)

segolene.genin@opcoep.fr

Sud Est Francilien (91)

christelle.soury@opcoep.fr

Sud Est francilien (77)

elsa.alias-berlin@opcoep.fr

Modalités de prise en charge

- Modalités 2020 PIC IAE
 - Plafond de 30,33€ TTC par heure de formation et par stagiaire pour les entreprises de moins de 250 salariés
 - Plafond de 19,33€ TTC par heure de formation et par stagiaire pour les entreprises de plus de 250 salariés
- Formation à distance
 - Prise en charge identique à une formation présentielle
 - Nécessité de traces numériques de connexion et de suivi d'apprentissage
- Fonds complémentaires privés pouvant être mobilisés:
 - Compte groupe Coorace
- Liens informatifs
 - [Diagnostic RH](#)
 - [Offre de formation en FOAD](#)
 - [Conseils d'achat de FOAD](#)

Informations complémentaires et éléments règlementaires

- Frais annexes pris en charge selon étude de la nécessité qu'impose la formation
- Prise en charge selon les modalités précitées pour les employeurs portant à la fois un agrément IAE et un agrément Organisme de formation uniquement si les deux activités sont dissociées (Siret différent) ; sinon, seule la rémunération du formateur peut être prise en charge
- [Règlementation sur le plafonnement public aux aides à la formation](#)
- Heures d'absence en formation non prises en charge

Procédure d'inscription des salariés

[Procédure de versement de contribution](http://contrib.opcoep.fr) : contrib.opcoep.fr

[Faire une demande de prise en charge](#) : se rapprocher de son conseiller pour obtenir son code d'activation à l'outil AGELINK CONNECT'